



Commune de RENDEUX



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame Francine FRAIPONT demeurant Route d'Amonines, Magoster 25 A à 6987 Beffe.

Le terrain concerné est situé Route d'Amonines, 25 A à 6987 Rendeux et cadastré division 2, section B n°187S.

Le projet de **Modification du parement** présente les caractéristiques suivantes :

Le projet prévoit de remplacer le bardage métallique de ton gris clair autorisé par permis d'urbanisme délivré le 25 janvier 2019 (n° 07PB19) par un bardage siding de ton gris clair (RAL 9007).

Une annonce de projet est organisée étant donné que le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Local n°2 (ancien P.C.A. 2) pour le point suivant :

- 1.6.1. Matériaux de construction : Le projet propose trois matériaux (brique, moellon de grès, bardage siding).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :
rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, Service Urbanisme

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
(téléphone : 084/370.171 - mail : francois.collignon@rendeux.be)
- Monsieur Christian ANTOINE
(téléphone : 084/370.170 - mail : christian.antoine@rendeux.be)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 septembre 2019 au 03 octobre 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be

A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO